

DECISION MUNICIPALE n° D20241209-148

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

Matière

Activité

Attributaire

Durée

Lieu

e la Corrèze Française		Service	Service Culturel	
		Туре	Convention de mise à disposition	
8.9	Dom	naines de compétences par thèmes - culture		
Mise à disposition de salle				
Mardi 10 décembre 2024				
Centre Culturel Municipal Jean Ferrat				
Haute-Corrèze Communauté				

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire;

Décide,

Article 1: Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'organisation d'un remise de trophées par Haute Corrèze communauté, siège social 23 parc d'activité du bois Saint- Michel - 19200 USSEL.

La présente convention de mise à disposition a pour objet une remise de trophées organisée Article 2: le mardi 10 décembre 2024 dans la salle de spectacle du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux. Article 3:

Article 4: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 9 décembre 2024

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE